

Charte d'engagement pour un jardin au naturel

SUR LES COMMUNES DU BASSIN D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DU VIVIER



Pour préserver l'eau nécessaire à la vie, protéger la biodiversité, ma santé et celle de mes proches, je m'engage à suivre le premier principe de la charte et au moins quatre autres :

- Jardiner sans pesticide et sans engrais de synthèse (*obligatoire pour les particuliers depuis le 1/01/2019, conformément à la loi LABBE*)
- Observer mon jardin pour agir au plus juste
- Economiser l'eau et récupérer l'eau de pluie
- Nourrir et préserver le sol (*paillage, engrais verts ...*)
- Recycler et composter les déchets organiques
- Attirer et accueillir les auxiliaires du jardin
- Favoriser les associations de plantes qui se protègent entre elles
- Laisser un espace sauvage en libre évolution
- Favoriser les passages et les connexions entre mon jardin et les jardins voisins pour que la faune puisse circuler librement (principe de Trame Verte et Bleue)
- Choisir les plantes locales, adaptées à mon jardin et au climat
- Respecter mon voisinage en me conformant aux réglementations en vigueur relatives à la plantation et à l'entretien d'arbres et de végétaux en limite de propriété et à celles relatives au bruit lorsque j'entretiens mon jardin avec des appareils sonores
- Partager mon expérience avec d'autres habitants et faire connaître la charte

Fait à Le

Prénom - Nom :

Adresse postale :

Adresse mail :

Je suis intéressé(e) pour recevoir les informations sur les ateliers, animations, formations, trocs qui seront organisés sur le territoire.

Le(s) jardinier(s) éco-responsable(s)

Signature

**M.MARTINS (Vice-président de
Niort Agglo délégué à l'eau et pour
la Ville)**

Signature

**M. HEBRARD (adjoint au maire
délégué à l'Environnement, à la
préservation de la Biodiversité, à la
Santé)**

Signature

Signée en 2 exemplaires (1 pour le jardinier et 1 pour la Ville de Niort)

Cette charte a été créée par un groupe de conseillers de quartiers de la Ville de Niort, dans une démarche participative coordonnée par la Ville. Le dispositif est aujourd'hui co-animé par la Ville de Niort et le Syndicat des Eaux du Vivier

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la Mairie de Niort pour la ou les finalité(s) suivante(s): Evaluation et suivi du dispositif de la mission biodiversité sur le territoire. Le ou les destinataire(s) des données sont : Agents de la Ville de Niort, agents du Syndicat des Eaux du Vivier, Agence de l'Eau Loire Bretagne. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à : MAIRIE DE NIORT - Direction de Projets Environnement et Handicap - PLACE MARTIN BASTARD CS 58755 - 79027 NIORT CEDEX - Téléphone : 05 49 78 79 05 - mission.biodiversite@mairie-niort.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL.

